

Agent de Police Municipale RESPONSABLE DE BRIGADE



Commune de Seine-et-Marne (77) située à 30 kilomètres à l'Est de Paris, la ville de Bailly-Romainvilliers fait partie du secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Elle est intégrée à [Val d'Europe agglomération](#). 7248 habitants (au 01/01/2024 – SOURCE Insee) – Surclassée 10-20 000 habitants.

Avec un territoire couvrant 801 hectares et 90 000 m² d'espaces verts, au terme de son développement, à l'horizon 2040, Bailly-Romainvilliers comptera environ 14 000 habitants comme prévu par la [phase V de développement du Val d'Europe](#).

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Grade : Gardien-Brigadier

DESCRIPTIF DES MISSIONS :

Dans le cadre du développement du service actuellement composé de 7 policiers municipaux, la ville recrute, placé sous la responsabilité de la cheffe de service, un gardien-brigadier qui aura pour principales missions :

- Faire respecter les arrêtés de Police du Maire,
- Assurer le bon ordre, la salubrité et la sécurité et tranquillité publique, notamment en assurant un îlotage quotidien dans les différents quartiers de la ville ou en assurant des patrouilles VTT et véhiculés,
- Constater toutes les infractions liées aux champs de compétence judiciaire des agents de police municipale, soit par GVE ou par rédaction de procès-verbal de contravention,
- Veiller au bon déroulement des cérémonies, festivités publiques,
- Interpeller l'individu en flagrant délit et mise à disposition de l'officier de police judiciaire,
- Être proche et à l'écoute de la population,
- Accueillir, renseigner et diriger le public,
- Rendre compte de tout crime, délit et contravention dont il a connaissance, à ses chefs hiérarchiques et à l'Officier de Police Judiciaire.

PROFIL :

- Être titulaire du concours de gardien de Police Municipale ou équivalence et avoir suivi la formation initiale,
- Faire preuve de discernement, avoir de la rigueur,
- Être proche de la population, être à l'écoute, savoir prendre des initiatives, être discret, ponctuel, tenu à la confidentialité et au secret professionnel,
- Avoir une très bonne aptitude physique et suivre les séances d'entraînement au tir « pistolet semi-automatique »,
- Avoir le goût du travail en équipe et du devoir,
- Capacité d'analyse et d'adaptation,
- Bonne qualité rédactionnelle,
- Grande disponibilité, travail de week-end et amplitude horaires et festivités,

- Être Titulaire du permis de conduire.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Temps de travail : 1607h annualisées, travail en équipe et par roulement du lundi au vendredi (période hivernale 08h00/16h00 ou 12h00/20h00. Période estivale jusqu'à 21h et 22h juillet/août)

Samedis et dimanches programmés en début d'année permettant de s'organiser.

Moyens : Locaux 500 m2 et matériel informatique neufs
Ville équipée de caméras de vidéo protection/ CSU neuf en cours de déploiement
2 véhicules sérigraphiés, VTT,
Cinémomètre truspeed, éthylotest, tests salivaires stupéfiants
Caméras individuelles
Acropol, conf 30
Accès SIV/SNPC, DICEM, SI FOURRIERE,
Logiciel métier

Formation : Convention avec un MMA pour les formations d'entraînements
Politique active de formation, commune soucieuse de la qualité de vie au travail

Armement : catégorie B (PSA 9mm, générateur d'aérosol 300 ml) et D (Bâton télescopique, générateur d'aérosol 75ml)

Rémunération : Statutaire, ISFE : part fixe : 30% du TIB ; part variable mensuelle = 187.50€ + part variable annuelle 1500 euros. 25 heures supplémentaires mensuelles réalisées et rémunérées.

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE :

Congés : 25 CA + jours de récupération selon planning

Action sociale : CNAS

Les candidatures sont à adresser à :
Mairie de Bailly-Romainvilliers

51 rue de Paris
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

Mail : candidatures@bailly-romainvilliers.fr

*La mairie de Bailly-Romainvilliers ouvre tous
ses postes aux personnes en situation de
handicap*